

Plan d'action POUR UN MILIEU SAIN ET SÉCURITAIRE

À notre école

La prévention de la violence et le maintien d'un climat sain et sécuritaire demandent l'implication de tous les acteurs qui gravitent autour de l'école. Le personnel, les élèves ainsi que les parents doivent se mobiliser.

À l'École des Petits-Cheminots, la violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. C'est tolérance zéro à l'école, dans le transport scolaire et par le biais de l'électronique. Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, les élèves doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement.

Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer. Chacun a le droit d'être protégé et le devoir de protéger les autres.

Nos résultats

Les élèves sont en apprentissage scolaire, mais aussi en apprentissage « social ». Il faut donc leur enseigner les comportements et attitudes attendus. Nos priorités sont de soutenir tous nos élèves dans l'acquisition et le développement d'habiletés contribuant à empêcher les gestes liés à l'intimidation et à la violence. L'équipe-école est supportée par Étincelle, personnage ayant pour mission d'accompagner les élèves dans le développement de leurs habiletés sociales et dans l'acquisition de moyens efficaces liés à la résolution de conflits. Sa principale mission est de reconnaître et souligner les bons coups observés, et ce, en prenant les élèves en flagrant délit de bons comportements (encadrement positif).

Portrait de la situation

À la suite de l'analyse de la situation de notre école, nous constatons que les élèves se sentent généralement en sécurité à l'école.

La violence verbale demeure la forme de violence la plus présente suivie par la violence physique.

Le travail effectué dans la dernière année a contribué à l'amélioration du climat de notre école et nous poursuivons nos efforts en ce sens.

Priorité(s)

Nous poursuivons l'harmonisation des pratiques et les actions du plan de lutte, dont l'enseignement explicite des comportements attendus et les ateliers d'habiletés sociales en classe ou en sous-groupe par l'éducatrice spécialisée ou la psychoéducatrice.

Poursuite des ateliers, dispensés à tous les élèves de l'école, à l'aide de la plateforme Moozoom basée sur les apprentissages sociaux et émotionnels (conscience sociale/rerelations interpersonnelles, conscience de soi, autorégulation, prise de décisions responsables).

Nous maintenons des activités collectives régulières qui renforcent le sentiment d'appartenance et soutiennent la motivation à adopter de bons comportements et attitudes, tout en permettant de s'exercer à « être ensemble ». S'ajoutent à cela les activités récompenses pour la classe étoile qui ont lieu à la suite d'un défi Étincelle.



moi
j'agis

Définitions

CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

2022-2023

Nos actions pour prévenir la violence et l'intimidation

Nous mettons toujours l'accent sur l'enseignement explicite des comportements attendus par la création de petites vidéos, mettant en vedette quelques élèves de l'école, à travers lesquelles les élèves peuvent identifier les bons comportements à reproduire. Des affiches qui mettent de l'avant les bons comportements sont présentes dans les différents lieux de l'école et explicitées. L'outil du « cycle de résolution de conflits » a été refait afin de mieux répondre aux besoins des élèves. Tous les élèves (sauf maternelle 4 ans) ont la chance de participer à des ateliers (habiletés sociales, gestes de civisme, résolution de conflits) en collaboration avec différents acteurs de l'éducation (éducatrices spécialisées, animatrice de vie spirituelle et d'engagement communautaire ainsi que la psychoéducatrice). De plus, pour intervenir de façon positive dans le développement des bons comportements, nous maintenons l'intervention d'Étincelle qui prend plaisir à souligner les attitudes et les comportements adéquats de façon à agir en renforçateur sur ces derniers. Un coin d'affichage à l'effigie de ce personnage permet de souligner les groupes méritants (étoile personnalisée pour la classe ou photo de groupe) quand ils sont pris en « flagrant délit de bonne conduite ».

Nos actions si on constate un geste de violence ou d'intimidation

Au moment où le geste est observé :

1. Rencontre personnalisée entre l'adulte témoin et l'élève victime afin d'obtenir sa version des faits.
2. L'adulte témoin peut référer au titulaire, à un spécialiste, à l'éducatrice spécialisée, à une professionnelle ou à la direction de l'école afin de prendre le relais immédiat.
3. Rencontre de ou des élèves acteurs et suivi d'un arrêt d'agir au besoin. Communication aux parents de l'élève victime ainsi que des élèves acteurs.

Sanctions possibles :

L'auteur de violence ou d'intimidation s'expose à des sanctions disciplinaires, comme prévu dans les règles de conduite de l'école. Celles-ci seront choisies selon le contexte et la gravité. Les parents de l'auteur de violence ou d'intimidation seront sollicités pour collaborer à la recherche de solutions et, tout comme leur enfant, devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse et ne se répète pas. Le tout, en ayant en tête le jeune âge de notre clientèle et notre mission d'éducation.

Moyens pour dénoncer ou signaler une situation

L'élève a accès aux intervenants de l'école dès qu'il en ressent le besoin pour leur exprimer ce qu'il vit ou ce dont il a été témoin.

Les parents peuvent téléphoner à l'école pour parler du vécu de leur enfant ou dénoncer une situation qui leur est rapportée avec l'adulte de leur choix. Ils peuvent également le faire par écrit à l'adresse suivante : passerelle@cssdn.gouv.qc.ca

Pour signaler une situation dans le transport scolaire : (418) 838-8310 poste 27739 (ASSEZ)
(418) 888-0500 (sans frais pour Lotbinière)

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

Dénoncer ou signaler

ce n'est pas « **STOOLER** »

Plan d'action
Pour un milieu
sain et sécuritaire



Ce document a été vérifié par le conseil d'établissement le : 6 juin 2023

Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec

